

Publication numérique périodique de la F.F.A.M. destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la section des membres individuels

a F.F.A.M., en compagnie de Patrimoine-Environnement, des Vieilles Maisons .Françaises, de la Demeure Historique, des Maisons Paysannes de France, de la Sauvegarde de l'Art Français, de la Fédération Française des Sociétés d'Amis de Musées, de l'Observatoire du Patrimoine Religieux, et de la Fédération des Musées d'Agriculture et du Patrimoine Rural a participé à l'échelon national au **Grand Débat National.** 

En attendant la synthèse de toutes les réflexions, nous vous livrons des extraits de nos travaux...

Les organisations signataires du présent document entrent dans le Grand Débat National parce qu'elles partagent la conviction que leur engagement en faveur du patrimoine et des paysages constitue un terrain d'entente, un élément de réconciliation et un puissant levier de « vivreaujourd'hui comme les ilots de « l'archipel français »

- ... les Français des métropoles, urbains et diplômés, mobiles en France et dans le monde, à la fois favorables à la mondialisation et sensibles à l'écologie, au développement durable et à la transition énergétique,
- ... les Français des petites villes et des territoires ruraux où ils sont fortement enracinés, consciemment ou

partenant à cette portion des classes viction et ne la fait pas vivre par des dites moyennes qui, à tort ou à rai- décisions locales, concrètes et au son, se sent aujourd'hui laissée pour plus près des réalités en particulier compte.

... les Français qui ont l'embarras du choix tant l'offre culturelle est abondante dans leur proximité, ceux qui peuvent se déplacer vers les lieux ensemble » entre ce que l'on décrit culturels et ceux qui ne savent pas qu'ils existent

> ... ceux qui peuvent payer les droits d'entrée et ceux qui ne le peuvent Elles réalisent, par leur existence

Un fossé apparait qui sépare le discours présidentiel et la gouvernance nationale et locale. Le discours fédérateur et rassembleur à propos du patrimoine « cœur de la Nation » et base d'une culture associée au progrès social, est éloigné de la gouver-

#### **SOMMAIRE**

- **Actions administratives** et juridiques
- Notre dossier : L'Europe et l'eau
- Agenda
- **Animations**
- Vie des Régions

inconsciemment, peu mobiles et ap- nance qui ne partage pas cette conrurales. Les associations du patrimoine signataires du présent document sont les acteurs vivants proches du terrain patrimonial naturel et culturel et des communautés qui l'entourent. Elles expriment et incarnent l'attachement populaire aux objets patrimoniaux de proximité qui participent aux cadres de vie. même de groupes humains spontanés, volontaires et bénévoles, des missions de rassemblement, de conciliation et d'éducation artistique et culturelle qui, autour du patrimoine, trésor de tous sur un même territoire, créent et cimentent en permanence, cet autre bien commun qu'est la cohésion sociale.





#### L'action publique et l'impôt

L'intérêt général, fondement du mécénat, doit être défini et contrôlé par des autorités proches des réalités territoriales et non édicté par des fonctionnaires centraux. Les autorités des finances, toujours méfiantes vis-à-vis de ces dispositifs, ne doivent pas mesurer leur bien-fondé à l'aune de quelques dérives que les lois sur la fraude permettent de réprimer. Le mécénat et ses dispositifs d'affectation doivent être renforcés voire sanctuarisés au niveau des principes généraux comme à celui des modalités de mise en œuvre.

#### Organisation de l'État et des autres acteurs du patrimoine

Le ministère de la culture doit être également présent dans les grands débats ayant un impact sur le patrimoine et les paysages, ce qui n'est plus le cas depuis des décennies. La conséquence caricaturale de cet abandon de fait ayant été le vote en 2018 de l'article 15 de la loi relative à l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi Logement ou loi ELAN).

#### Démocratie et citovenneté

Le développement de la décentralisation et de la déconcentration doit être accompagné de véritables consultations du public sur les projets qui le concernent. La Constitution doit être appliquée de façon transparente et pragmatique. Les associations du patrimoine sont les outils naturels de telles consultations qu'elles savent initier et conduire dans les territoires de leurs adhérents. L'État et les collectivités territoriales auraient tort de se priver des compétences et capacités de diffusion des associations. Enfin, la

et Environnemental (CESE) devra tenir se coordonner et parler d'une même compte de la part de représentativité citoyenne de ce secteur de la culture.

#### En conclusion

Le patrimoine fait partie du cadre de vie de toutes les catégories de la société française. Il est une des infrastructures de tous les territoires y compris des territoires ruraux délaissés par les services publics. Le patrimoine constitue la porte la plus large et la plus ouverte au plus grand nombre pour accéder à la culture, à la condition toutefois que l'enseignement de l'Histoire et de l'Histoire de l'art ainsi que la formation tout au long de la vie apportent à chacun les clés nécessaires à la compréhension des messages patrimoniaux, au développement de la sensibilité et à l'expression de l'esprit critique. Les associations du patrimoine représentent la société civile organisée et sont proches des réalités humaines des territoires. Elles œuvrent au bénéfice de l'intérêt général en se référant à des valeurs collectives d'égalité, de désintéressement, de bienveillance et de respect d'autrui. Elles agissent pour que les messages historiques et culturels portés par les objets patrimoniaux (cathédrales et paysages, musées et maisons, ponts et moulins, usines et bateaux...) qu'elles protègent, soient durablement sauvegardés et lisibles par le plus grand nombre. Elles contribuent ainsi à l'éducation culturelle et artistique des jeunes générations. Les associations du patrimoine contribuent au Grand Débat National. Elles détiennent des compétences diverses et peuvent à ce titre s'exprimer individuellement en tant que référent reconnu dans leur champ spécifique et aussi collectivement sur des thèmes

réforme du Conseil Économique, Social transversaux et généraux : elles savent voix comme l'ont fait par exemple onze d'entre elles en éditant conjointement en 2016 la Lettre ouverte aux Français et à leurs élus sur le patrimoine. Elles organisent en leur sein les débats nécessaires à la cohésion de la société pour que la compétence soit le mieux partagée possible, pour que s'élabore, se partage et se développe une pensée complexe, et pour que se pratique une culture démocratique, mélange d'exigence, de compromis, de respect de l'autre et de prise en compte du temps nécessaire au processus de délibération et de décision. Les associations sectoriellement compétentes doivent être consultées de manière sérieuse, sincère et non condescendante par les pouvoirs publics, avant le vote au Parlement des projets législatifs et avant la publication des projets règlementaires. Pour être plus efficaces encore au bénéfice de l'intérêt général, les associations du patrimoine doivent être encouragées par un environnement règlementaire et financier stabilisé, et rassérénées par une reconnaissance bienveillante des services de l'État et une meilleure intégration des contributions de la société civile dans les politiques, dans les réflexions et dans les actions publiques.



## L'Europe et l'eau



Au Salon International du Patrimoine Culturel 2018, Alain Forsans, notre président, a rencontré Madame Maguelonne Dejeant-Pons, secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage au Conseil de l'Europe. Ce contact a permis à la Fédération d'être invitée à la Convention Européenne du Paysage 2019 organisée à Séville les 14 et 15 mars dernier.

Cette 22ème réunion du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention Européenne du Paysage avait pour thème

« Eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux »

#### Intervention d'Alain Forsans

#### avec le concours de Patrice Cadet

#### Les moulins, symbiose entre l'homme et l'eau, et la nature

Ce dont nous aimerions parler, deux rivières identiques, ni même moulins.

premiers datent du début de notre ère, la plupart du Moyen Âge, donc avant que les hommes n'aient acquis l'arrogance technologique qui les cours d'eau. D'ailleurs le petit impose la paix et la sérénité... ouvrage sur la rivière qui sert à alimenter le moulin en eau s'appelle Les moulins au service ... un seuil, l'endroit ouvert où l'on accueille les visiteurs dans une maison. Il n'arrête pas l'eau, elle le franchit par-dessus.

pareils, c'est parce qu'il n'existe pas pouvoir se reposer puisqu'elles

c'est de sites paysagers bien parti- deux endroits sur la même rivière. culiers puisqu'ils ne sont pas gran- Les bâtisseurs de l'époque, armés dioses, mais ne laissent jamais in- de leurs seules mains, ont dévelopdifférents. Ils provoquent toujours pé des trésors d'ingéniosité pour chez le passant une émotion in- adapter le seuil sur la rivière, les tense, sinon ils n'existeraient pas, canaux d'alimentation, les déveron ne les verrait pas. Ce sont les soirs, les canaux de débordement, les canaux de fuite, pour générer les quelques mètres de dénivelé, Ils ont été construits par les indispensables pour que le poids de hommes il y a fort longtemps, les l'eau en tombant fasse tourner la roue et créer le mouvement perpétuel et infatigable, avec comme accompagnement un chant unique, reposant, composé par l'écouleleur a permis de piétiner la nature ment de l'eau sur les déversoirs, en édifiant des grands barrages sur une musique liée au paysage qui

# de la population

Dès leur création au début de notre ère, les moulins font la une. Antipa-De ce fait, les moulins se trouvent tros, un poète grec au ler siècle sur des rivières modestes, pas sur avant notre ère, souligne que grâce les fleuves et, s'il n'y en pas deux aux moulins, « les femmes vont

La Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et de favoriser la coopération internationale. La Convention représente le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage, considéré dans une perspective de développement durable. A ce jour, 39 Etats l'ont ratifiée. La Convention européenne du paysage a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 19 juillet 2000.

Quatre ateliers étaient proposés aux intervenants:

Atelier 1 : L'eau dans les paysages et les paysages de l'eau en Espagne

Atelier 2 : Paysages de l'eau : expériences internationales

Atelier 3: Instruments de protection, de gestion et d'aménagement liés à la présence de l'eau dans le paysage

Atelier 4 : Citoyenneté et participation sociale à la gestion des paysages de l'eau

## L'Europe et l'eau



n'auront plus à écraser le blé pour fabri- ner l'utilisation de la force motrice de avaient bien compris que tous les seuils quer la farine... ». Les moulins, c'est tout l'eau. Associée à un générateur, tous les permettaient de ralentir les écoulements simplement la première invention qui a moulins sont aujourd'hui capables de des bassins versants, limitant les inondaété reconnue comme « participant à la produire de l'hydroélectricité, énergie tions. Bien entendu, l'association stable libération de la femme ».

Aujourd'hui tout le monde a oublié que les 100 000 moulins répartis sur tout le territoire français ont contribué à mettre fin aux famines en fabriquant la farine du pain. Nos moulins ont constitué le premier réseau social du monde et il a fonctionné plus de 1 000 ans. Avec le temps, ce simple mouvement de rotation imprimé par la roue s'est transformé, grâce à l'ingéniosité populaire, en toute sorte de fonctions pour répondre aux besoins de la société. Il suffit de pousser la porte d'un moulin pour découvrir toutes les astuces techniques que les ouvriers avaient inventées pour assouplir leur dur labeur. Avez-vous pensé aussi que pour l'Europe les moulins ont joué un rôle crucial dans la mesure où, à part le vent, la force motrice hydraulique était la seule capable de créer du mouvement. Apparu partout en même temps, ils ont permis à tous nos pays européens d'avoir un développement préindustriel quasiment synchronisé, facilitant finalement leur association le moment venu.

#### Mon petit moulin et ...

#### les grands changements mondiaux

Je suis persuadé que beaucoup pensent que les moulins, c'est beau, mais que c'est du passé, bien dérisoire par rapport aux grands changements mondiaux. Parmi ces grands changements, nous en ciblerons deux, étroitement imbriqués, le réchauffement climatique et la pollution, dont l'impact sur nos sociétés, notre mode de vie sera implacable ce qui inquiète et mobilise un grand nombre de personnes dans le monde entier...

#### Les moulins, patrimoine phoenix

Tout le monde sait que quand M. Fourneyron à l'Ecole des Mines de Saint-Etienne emballe une roue hydraulique et invente la turbine, il vient de révolutiontranche de centrale nucléaire, et d'éviter convient de sauvegarder... l'émission de plis de 7 millions de tonnes de gaz à effet de serre, avec un sérieux S'il reste des moulins aujourd'hui c'est avantage par rapport aux autres sources grâce aux élus de l'Assemblée Constid'énergie renouvelable, une durabilité tuante en 1789 qui ont préservé les de presque un siècle et une absence d'atteinte à nos paysages.

Même si tout cela apparaît évident, il



Moulin de la Bouzique (Dordogne)

faut rappeler que cette énergie électrique est produite avec une technique et dans des bâtiments qui tout au début servaient à écraser le blé. Les chercheurs de nos instituts ont en effet découvert que pour que les processus biologiques Corinne Wacker: Eau, diversité culturelle d'autoépuration de l'eau se mettent en place, il faut que l'eau ralentisse dans la rivière, et que fait le seuil, il ralentit l'eau . L'eau qui sort du moulin est plus propre que celle qui entre. Sachant qu'ils sont disséminés sur tout le territoire, on peut aisément imaginer que cet impact est important dans nos rivières polluées par les nitrates, le phosphore et certains pesticides.

Les bâtisseurs des moulins ne pouvaient pas non plus savoir qu'à cause du réchauffement climatique, toutes ces petites retenues d'eau le long de la rivière allaient permettre de fournir l'eau nécessaire aux activités agricoles et à la survie de la faune aquatique durant les périodes de sécheresses qui frappent l'Europe. Par contre il est probable qu'ils

renouvelable et pour la France qui a la de l'eau avec une végétation particulière chance incroyable d'avoir beaucoup a permis à chacun des écosystèmes de d'eau, ces micro-usines hydrauliques moulins d'héberger et surtout de protéseraient en mesure de remplacer une ger une biodiversité exceptionnelle qu'il

> droits d'eau, ce qui a sans doute permis aux moulins d'être le troisième patrimoine de France, un patrimoine paysager, de paix, de labeur, d'ingéniosité et de services rendus à la société. En France, les moulins, patrimoine culturel et immatériel, fondement de notre société, restent les protecteurs des paysages.

#### Ont participé à cet atelier :

et solidarité

Pietro Laureano : L'atlas de l'eau, le savoir traditionnel pour la lutte contre la désertification

Henri Smets : La mise en œuvre du droit d'eau à grande échelle : le tarif social

Georges Lucenet: Les paysages d'eau et de lumière chez les impressionnistes

Yves Luginbühl : La participation citoyenne à la gestion des paysages de

Birgitta Johansen: Le patrimoine culturel d'une petite rivière du Comté d'Örebro





### Moulin du Bœuf .... Enfin une victoire

Le Conseil d'Etat a statué en faveur de Gilles Bougueton et Marie-Anne Portier qui luttent depuis 2012 pour sauver leur moulin. Dans notre prochain flash, Maître Jean-François Rémy nous fera part de son analyse. En attendant voici ses premières remarques :

Cette décision – outre qu'elle ouvre la voie au sauvetage du Moulin du Bœuf – est intéressante à plusieurs titres au strict plan juridique, dans la mesure où elle confirme que :

- La valorisation de la ressource en eau pour la production d'énergie renouvelable doit être prise en compte par l'administration, qui ne peut abroger une autorisation en ne tenant compte que des seuls aspects environnementaux, et en soutenant que son potentiel énergétique serait ridicule à l'échelle d'un bassin, d'une zone géographique large..., ceci conformément au principe de gestion équilibrée de la ressource en eau,
- L'état d'abandon ou l'absence d'entretien d'un ouvrage doivent s'apprécier, conformément aux règles de plein contentieux, à la date à laquelle le juge statue.

Voici une belle décision à opposer à DDT et autres AFB lorsqu'est évoqué le potentiel énergétique « *ridicule* » des moulins hydrauliques...



## François de Rugy fait sa « déclaration »

La F.F.A.M. a interpelé le ministre de la Transition Ecologique et Solidaire pour ses propos suite à une intervention de Madame la députée Battistel à l'Assemblée Nationale au sujet du développement de la petite hydroélectricité. Nous le citons :

« Nous sommes de fervents défenseurs de l'hydro-électricité, par le fait que l'hydro-électricité est une part importante de la production en France (environ 12% de l'électricité), le fait que c'est une énergie renouvelable, non polluante - une fois que les vallées ont été noyées tout de même, mais cela, ça a été fait - donc cette énergie nous devons l'utiliser au mieux. Et je le dis : l'hydroélectricité des barrages, pas la petite hydro-électricité où l'on bloque les rivières et où l'on empêche les pêcheurs de pêcher".

Cette déclaration particulièrement choquante a fait l'objet d'une lettre avec copie au Président de la République, au Premier Ministre et à la Président de la commission développement durable de l'Assemblée Nationale.

Elle est en totale contradiction avec la récente volonté politique d'accroître la part de production d'énergie verte et renouvelable dans le mix énergétique français qui a incité nos parlementaires à voter des lois favorables au développement de l'énergie hydroélectrique et de l'autoconsommation.

Nous espérons une réponse que nous ne manquerons pas de vous transmettre.



# AGENDA

Vendredi 10, samedi 11, dimanche 12 et lundi 13 mai 2019 :



Notre congrès dans le Quercy

Samedi 22 et dimanche 23 juin 2019 :



Journées des Moulins

Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019



Journées Européennes du Patrimoine

Jeudi 24 au dimanche 27 octobre 2019

Salon International du Patrimoine Culturel

#### **NOS REUNIONS**

#### **BUREAU**

- Samedi 27 avril
- Samedi 29 juin
- Samedi 19 octobre

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Samedi 18 mai
- Samedi 31 août
- Samedi 23 novembre



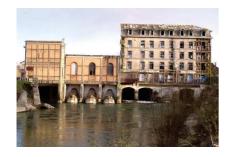
# Mission BERN



Deux moulins ont été sélectionnés pour faire partie de la deuxième sélection de la mission Bern :

#### Les moulins de la Fontaine à Thoré-la-Rochette :

Un date du XVII<sup>ème</sup> siècle, l'autre du 19<sup>ème</sup>. Après les travaux de restauration une association aura la charge de développer le site dédié à l'image et l'environnement.



#### Le moulin de Bar-sur-Seine :

La restauration de ce patrimoine local s'inscrit dans un projet de redynamisation du centre-bourg de la ville. Les travaux démarreront au printemps 2020.





## Les moulins de la Mayenne s'insurgent ...

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a adopté la 4 octobre 2018 le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention pour 2019-2024 entérinant et développant, par des incitations financières, la destruction partielle ou totale des barrages hydrauliques. Quatre associations \* ont décidé de former in recours gracieux contre cette délibération. Affaire à suivre ...

- L'Association des Amis des Moulins de la Mayenne Domiciliée 8, rue Henri Gallard 53000 Laval
- L'Association des Riverains de l'Erve, de la Vaige et du Treulon Domiciliée Mairie 53340 Ballée
- L'Association des Moulins du Morvan et de la Nièvre
  Domiciliée 34, rue Waldeck Rousseau 58200 Cosne-sur-Loire
- ◆ L'Association de Sauvegarde du Bassin de la Seiche et de son patrimoine Domiciliée Moulin d'Esnoult 35470 Nouvoitou

## Une nouvelle vie avec l'hydroélectricité

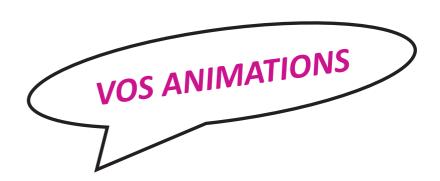
Au cours de leur assemblée générale, les adhérents de *l'Association au fil de nos cours d'eau* ont eu le plaisir de visiter le moulin de Pidoux en compagnie des nouveaux propriétaires Mélanie Cattezet et Vivien Lombard. Après avoir depuis le 18ème siècle farine, mortier, papier de luxe pour l'imprimerie nationale, le moulin est abandonné en 1933.

Ce n'est qu'en 22016 que leurs actuels propriétaires redonne vie à ce patrimoine et le restaure pour y implanter une microcentrale électrique.



cette installation 100% écologique permet au moulin de réaliser une production annuelle de 200.000 à 250.000 kWh, ce qui équivaut à la consommation de 50 à 60 habitations.







Dimanche 19 mai, 15 h 00

#### Visite guidée du moulin TOL

seul moulin à vent encore en activité en Vienne

Renseignements/réservations

05 49 51 06 87 - 05 49 51 58 55

Les Gens de Cherves 7, rue de la Mairie 86170 Cherves lesgensdecherves@gmail.com





# **Exposition au Fil de l'eau**

Du 19 avril au 5 mai

Au Moulin de Carrière Aubais

35, place du Moulin de Carrière 30250 Aubais

Françoise Rutillet et Gérard Desfeux se partagent les murs du moulin

Renseignements: 04 66 80 73 50 - sivom-aubais-villetelle@orange.fr